Date de transmission de l'acte: 11/06/2026
Date de reception de l'AR: 12/06/2026
007-210703260-DE_2026_036-DE
A G E D I

République fr

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 05 juin 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Refus de vote 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 21/05/2026

cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Dominique ARCIS, Monsieur Christophe MOUNIER, Madame Cécilia ROMBI, Monsieur Denis JOURDAN

Représentés: Madame Ludivine TREUSSART représentée par Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Isabelle JOUVE représentée par Monsieur Denis JOURDAN

Excusés: Monsieur Christian ESPIARD, Madame Manon MEJEAN

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Christophe MOUNIER

Objet: Subvention à l'association communale comité d'animation Usclades et Rieutord - DE_2026_036

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que des crédits destinés à l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations ont été inscrits au budget communal pour l'exercice 2026.

Il indique que l'association Comité d'animation d'Usclades et Rieutord n'avait pas sollicité de subvention au cours des dernières années en raison de l'absence d'animations. Il précise que son activité a repris en 2026, avec notamment l'organisation de la chasse aux œufs pour les enfants, et que trois autres manifestations sont programmées jusqu'à la fin de l'année.

Il rappelle également que les associations bénéficient de la mise à disposition gratuite de la salle communale pour leurs animations à but non lucratif.

Par ailleurs, les associations communales bénéficient de la gratuité de la salle des fêtes pour deux événements lucratifs par année civile.

M. maire précise que les subventions communales ne seront versées qu'après transmission du bilan financier correspondant à l'exercice écoulé ainsi qu'un bilan d'activité mentionnant au minimum une activité par année civile.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de :

- **400,00 € à l'Association** Comité d'animation d'**Usclades et Rieutord.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de verser une aide financière de fonctionnement

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026
Date de reception de l'AR: 12/06/2026
007-210703260-DE_2026_036-DE
A G E D I

d'un montant de **400,00 €** à l'Association Comité d'an[illegible]

Mme Cécilia ROMBI sort de la salle et ne prend pas part au vote car elle est vice présidente de l'association

Certifié conforme

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le président de séance
Monsieur Sébastien BOURDELY

Le secrétaire de séance
Monsieur Christophe MOUNIER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20_____
et publié ou notifié